



**Rapport de la délégation du Canada
à la Commission II (éducation)
de la
33^e session de la Conférence générale,
4-6 octobre et 10 octobre 2005**

**suivi du projet de
Rapport de la
table ronde ministérielle sur l'Éducation pour tous
7 et 8 octobre 2005**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Délégation canadienne de l'éducation	2
Recommandations et observations.....	2
Rapport des débats	3
Débat 1	3
3.2 Préparation du projet de Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4)	3
Débat 2	4
3.1 Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5).....	4
Débat 3	5
4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)	5
Débat 4	5
8.1 Projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport	5
5.3 Application de la résolution 32 C/54 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés.....	6
5.24 Proposition concernant la création, sous l'égide de l'UNESCO, du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA), à Ouagadougou (Burkina Faso)	6
5.8 Coopération entre l'UNESCO et l'OCDE pour l'élaboration de lignes directrices sur « La qualité dans l'enseignement supérieur transnational ».....	6
5.23 Rapport préliminaire sur l'opportunité et la portée d'une Charte internationale des jeux et sports traditionnels	6
Débat 5	6
5.18 Éducation pour tous : bilan et perspectives.....	6
Réunions parallèles	7
ANNEXE I.....	9
ANNEXE II	20
Projet de rapport de la table ronde ministérielle sur l'Éducation pour tous.....	21

**Projet de
Rapport sur la Commission II (éducation)
33^e session de la Conférence générale
4-6 octobre et 10 octobre 2005**

**suivi du projet de
Rapport de la
table ronde ministérielle sur l'Éducation pour tous
7 et 8 octobre 2005**

Introduction

Avant le début de la conférence, la délégation du Canada à la Commission II avait ciblé plusieurs objectifs, lesquels ont tous été réalisés. Ces objectifs englobaient entre autres l'adoption de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, l'adoption des lignes directrices de l'UNESCO et de l'OCDE sur la qualité dans l'enseignement supérieur transnational et l'adoption du projet de résolution présenté par le Canada au sujet de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI). De plus, la délégation a convenu de souligner l'importance d'une éducation de qualité, y compris en ce qui concerne l'éducation pour le développement durable et la formation du personnel enseignant, et des liens entre l'Éducation pour tous et les autres priorités de l'éducation.

Le Canada a fait quatre interventions, bien accueillies, sur les points suivants :

- 3.2 Stratégie à moyen terme (34 C/4)
- 3.1 Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5)
- 8.1 Projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport
- 5.8 Coopération entre l'UNESCO et l'OCDE pour l'élaboration de lignes directrices sur « La qualité dans l'enseignement supérieur transnational »

L'Annexe I présente le texte de ces interventions.

Le Canada a déposé un projet de résolution lors du débat sur le point 3.1 (Projet de programme et de budget pour 2008-2009). Ce projet de résolution demandait au directeur général de tenir compte de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes 2009 (CONFINTEA VI) dans son programme et son budget futurs. Le projet de résolution, accompagné d'un amendement du Japon, a été adopté (Annexe II).

En prévision du lancement le 5 octobre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'UNESCO a préparé des messages vidéo sur l'Éducation pour tous, prononcés par plus d'une trentaine de ministres de l'Éducation. Le message du Canada (Annexe I) insiste sur l'importance d'une éducation de qualité et met particulièrement l'accent sur l'inclusion. Les bandes vidéo ont été jouées tout au long de la conférence sur un écran géant installé dans le hall principal.

Le travail de la Commission a été divisé en cinq débats répartis sur quatre jours. Le présent rapport trace les grandes lignes des principales questions abordées lors des débats et s'attarde sur les points à l'ordre du jour qui revêtent un intérêt particulier pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le gouvernement du Canada et la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Délégation canadienne de l'éducation

Porte-parole principale pour l'éducation : M^{me} Mildred Dover, ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard

M. Robert Dépatie, sous-ministre adjoint, Formation professionnelle et technique et formation tout au long de la vie, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

M^{me} Sheila Molloy, responsable, Projets internationaux, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

M^{me} Arpi Hamalian, présidente, Commission sectorielle de l'éducation, Commission canadienne pour l'UNESCO

M^{me} Helen Rodney, directrice adjointe, Relations académiques internationales, ministère des Affaires étrangères

M. Artur Wilczynski, directeur, Relations internationales et rayonnement, ministère du Patrimoine canadien

M^{me} Kathleen Meagher, chargée de programme, éducation, Commission canadienne pour l'UNESCO (personne-ressource)

M. Pierre Lemieux, Organisations internationales, pupitre UNESCO, ministère des Relations internationales du Québec (personne-ressource)

Les déléguées et délégués de l'éducation se sont réunis avant la conférence pour discuter des interventions du Canada. Ils se sont également réunis chaque matin avec les autres membres de la délégation du Canada pour échanger de l'information et mettre en relief les questions importantes. M. Yvon Charbonneau, ambassadeur du Canada et délégué permanent auprès de l'UNESCO, a présidé les réunions de la délégation. La délégation à la Commission II remercie de son aide la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO.

Recommandations et observations

1. Il importe que les débats de la délégation du Canada à la Commission II continuent d'être confiés à un ministre de l'Éducation, la majorité des dignitaires qui représentent les États membres lors de la Conférence générale étant eux-mêmes des ministres de l'Éducation.
2. L'information et les services fournis par l'ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO et son bureau sont inestimables et fort appréciés.
3. La délégation a déployé un effort commun très productif et tous ses membres ainsi que toutes les personnes-ressources ont joué un rôle actif et ont donné leur maximum. Il importe toutefois de signaler qu'une éventuelle réduction du nombre de personnes participantes aux débats de la Commission II risquerait de compromettre l'efficacité de la délégation.

4. La délégation du Canada est intervenue de façon stratégique et réfléchie, conformément à la décision prise lors des préparatifs de n'intervenir que dans les dossiers jugés les plus importants par le Canada.
5. Le Secrétariat du CMEC mettra à la disposition des ministres de l'Éducation le communiqué publié après la table ronde ministérielle.

Rapport des débats

Débat 1

M^{me} Gun-Britt Andersson, de la Suède, a été désignée présidente de la Commission II. Elle est l'ambassadrice de son pays et la déléguée permanente auprès de l'OCDE. Les coprésidents choisis étaient de la Lettonie, du Venezuela, des Palaos et de la Jordanie. M. Bernard Yonli, du Burkina Faso, a été désigné rapporteur.

Les documents de la conférence sont publiés sur http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=24215&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

3.2 Préparation du projet de Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4)

Vingt-deux déléguées et délégués ont pris la parole pour ce point à l'ordre du jour; le Canada a été le cinquième pays à intervenir. Le Canada a signalé lors de son intervention son appui au Forum des jeunes, qui venait tout juste de se terminer. De plus, il a mentionné son soutien au projet de résolution qu'il a présenté avec d'autres pays de la Commission I au sujet de l'importance de la gestion fondée sur les résultats et d'une perspective claire pour la prochaine stratégie.

L'intervention du Canada portait sur l'Éducation pour tous (EPT) et insistait sur les groupes vulnérables et l'éducation de qualité. Le Canada a prêché une solide coopération intersectorielle et a appuyé le rôle des instituts. Il a souligné son soutien au réseau du Système des écoles associées, à la Décennie de l'éducation pour le développement durable (DEDD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et à la formation du personnel enseignant pour favoriser la qualité en éducation. Le Canada a également mis l'accent sur la nécessité pour l'EPT de partenariats et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les autres déléguées et délégués se sont fait l'écho des enjeux essentiels de l'intervention du Canada, y compris un solide appui au Forum des jeunes, la gestion fondée sur les résultats, l'action interdisciplinaire et l'éducation de qualité dans le contexte de la DEDD et de la formation du personnel enseignant. Ils ont notamment souligné l'importance de tisser des liens entre, d'une part, les efforts déployés pour l'EPT et, d'autre part, la DEDD et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et le rôle que joue une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble. La Commission II a approuvé le projet de résolution sur la Stratégie à moyen terme, présenté par divers pays, dont le Canada (33C/COM.I, II, III, IV, V/DR.2).

Aux pages 74 et 75, le *Projet de rapport de la Commission II* de l'UNESCO reprend le langage utilisé lors de l'intervention du Canada, y compris au sujet de la « sauvegarde du droit à l'éducation » et de « l'accent sur les besoins des femmes et des filles ainsi que d'autres groupes vulnérables ».

Débat 2

3.1 Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5)

Seize déléguées et délégués ont pris la parole pour ce point à l'ordre du jour; encore une fois, le Canada a été le cinquième pays à intervenir. Le Canada a réitéré les principaux éléments de son discours sur la Stratégie à moyen terme, en soulignant l'importance de l'EPT et de l'éducation pour le développement durable ainsi que la nécessité d'une action intersectorielle. Il a mis l'accent sur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et a discuté de son projet de résolution sur la CONFINTEA, pour lequel il a sollicité un appui.

Encore une fois, les autres déléguées et délégués se sont fait l'écho du Canada et ont sollicité un plus grand appui au rôle de l'apprentissage tout au long de la vie et de la formation du personnel enseignant. Ils ont notamment mis l'accent sur la Décennie de l'éducation pour le développement durable et le réseau du Système des écoles associées (réSEAU) comme outils d'assurance de la qualité en éducation.

Le projet de résolution du Canada (33C/COM.II/DR.1) sur la CONFINTEA a été adopté avec l'amendement du Japon (Annexe II). Le texte de la résolution définitive se lit comme suit :

La Conférence générale,

Réaffirmant l'importance stratégique de l'éducation des adultes,

Notant que CONFINTEA VI (2009) offre une occasion unique de procéder à un examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2004-2013) et qu'elle représente aussi une occasion de promouvoir et réaffirmer l'appui aux objectifs de l'Éducation pour tous relatifs à l'alphabétisation et à l'acquisition des compétences de la vie courante par les jeunes et les adultes (objectifs 3 et 4 de Dakar),

Consciente de l'importance d'une planification précoce, par l'UNESCO et les États membres, pour le succès de CONFINTEA VI,

Invite le Directeur général à envisager, lorsqu'il préparera le document 34 C/5, d'inclure des dispositions pour CONFINTEA VI.

Débat 3

4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

Les déléguées et délégués ont discuté de l'importance de l'Éducation pour tous, ont souligné l'importance de l'éducation de qualité et ont mis l'accent sur la DEDD, le réSEAU et la formation du personnel enseignant. De plus, ils ont exprimé leur appui à l'éducation secondaire, à l'enseignement technique et professionnel et à l'éducation des adultes. La France a particulièrement mis en relief l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que l'évaluation et la reconnaissance des acquis; le Portugal et l'Autriche ont insisté sur leur appui à l'éducation artistique. Les déléguées et délégués ont dit appuyer fermement le rôle des instituts et la nécessité de tisser des liens entre l'EPT, l'éducation de qualité et l'enseignement supérieur. Plusieurs délégations ont exhorté l'UNESCO à être davantage proactive et à coordonner plus efficacement ses efforts avec les autres organisations.

Seize projets de résolution ont donné lieu à des résolutions amiables lors du débat et six ont été retirés ou rejetés. Le projet de résolution présenté par la France et adopté (33 C/DR.8) est étroitement relié à la résolution du Canada sur la CONFINTEA VI. Cette résolution réaffirme l'importance de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, autorise le directeur général à soutenir l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) et demande aux États membres d'appuyer l'IUE.

Le projet de résolution sur la coopération Sud-Sud présenté par Cuba au nom du G77 et de la Chine a donné lieu à un vif débat. Ce projet de résolution au sujet d'un groupe de travail pour la coopération Sud-Sud a été soumis à un vote; selon la résolution de compromis, les pays intéressés établiront un fonds et le sous-directeur général cherchera des sources de financement pour sa gestion.

Le rejet du projet de résolution du Luxembourg, qui comportait des incidences budgétaires, a lui aussi donné lieu à un intéressant débat sur le réSEAU. La Commission a recommandé que l'aide financière soit obtenue de sources extrabudgétaires; le sous-directeur général a souligné son appui au projet mais aussi les problèmes de financement à cette étape-ci du budget.

Débat 4

8.1 Projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport

Le Canada et plusieurs autres pays sont intervenus pour soutenir fermement cette convention ainsi que l'amendement de l'Australie. La convention amendée a ensuite été adoptée au son d'une salve d'applaudissements.

Plusieurs pays sont ensuite intervenus au sujet des quatre points suivants. L'intervention du Canada a surtout porté sur son soutien aux lignes directrices en matière d'enseignement

supérieur transnational et sur le rôle clé qu'elles peuvent jouer pour protéger les étudiantes et étudiants.

5.3 Application de la résolution 32 C/54 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

La résolution a été adoptée sans grand débat ni longue discussion. Elle porte sur l'importance du dialogue israélo-palestinien et du soutien que l'UNESCO accorde aux institutions éducatives et culturelles dans ses efforts de mise en valeur du potentiel.

5.24 Proposition concernant la création, sous l'égide de l'UNESCO, du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA), à Ouagadougou (Burkina Faso)

La résolution approuvant la création du centre a été adoptée d'un commun accord.

5.8 Coopération entre l'UNESCO et l'OCDE pour l'élaboration de lignes directrices sur « La qualité dans l'enseignement supérieur transnational »

Une longue discussion a eu lieu avant et pendant le débat sur ce point. Les États-Unis voulaient faire accepter à la hâte les lignes directrices, mais plusieurs pays, dont le Brésil, le Japon et l'Inde, avaient des réserves quant au libellé du texte. Le Canada a exprimé son appui aux lignes directrices. Pour plusieurs, il importait au plus haut point que ces lignes directrices n'aient aucun fondement juridique, ce qui entrerait en conflit avec leur législation interne. La Commission II a adopté la résolution avec l'amendement du Brésil.

5.23 Rapport préliminaire sur l'opportunité et la portée d'une Charte internationale des jeux et sports traditionnels

Le Canada n'appuyait pas la proposition et, dans son intervention, a appuyé l'amendement des États-Unis voulant qu'elle soit étudiée à la Commission IV (culture). La majorité des pays présents au débat, qui s'est poursuivi jusqu'à 20 h 30, étaient eux aussi contre la proposition. La discussion s'est terminée par un vote et la proposition pour une charte n'a pas été approuvée. La résolution a de nouveau été débattue en séance plénière et une version amendée invitant simplement les États membres à « trouver des mécanismes appropriés pour échanger des informations » sur les jeux et sports traditionnels a été adoptée.

Débat 5

5.18 Éducation pour tous : bilan et perspectives

Ce débat a clôturé la Commission II et a eu lieu après une table ronde de deux jours sur l'Éducation pour tous (dont le rapport est joint au présent document). Le communiqué de la

table ronde a été approuvé et la Commission a invité le directeur général à s'en servir pour encadrer l'appui de l'UNESCO au processus de l'EPT.

La Commission II a examiné quatre nouveaux projets de résolution, qui ont tous été adoptés tels qu'amendés. Il y a eu une longue discussion sur le projet de résolution du Costa Rica voulant qu'un groupe de travail évalue les répercussions pour l'éducation de l'échange de dette en faveur de l'éducation. Le sous-directeur général a rappelé qu'il n'y avait pas d'argent pour un tel groupe de travail et qu'il ne souhaitait pas répéter les efforts déjà déployés. Cependant, la présidente de la session a trouvé un compromis : les pays intéressés pourraient former un groupe de travail qui agirait par l'entremise du comité des finances de l'Initiative de mise en œuvre accélérée. La résolution a ainsi pu être adoptée.

Les autres résolutions portaient sur le développement de la petite enfance, sur le recours à l'éducation non formelle pour combattre l'analphabétisme, avec une attention spéciale pour les langues en danger, notamment celles des peuples autochtones, et sur l'élaboration d'une stratégie internationale sur l'EPT en 2006. Enfin, le projet de résolution de Trinité-et-Tobago pour l'adoption du Protocole du Commonwealth relatif au recrutement des enseignants a été débattu. Le libellé a été adouci et la résolution adoptée recommande maintenant « que les pays œuvrent de concert pour identifier des mécanismes afin d'aider les pays en développement, en particulier les petits États, à former des enseignants et à les retenir et en échangeant des exemples de bonnes pratiques dans le Commonwealth, comme dans les autres grandes aires culturelles et linguistiques ».

Réunions parallèles

Outre les cinq débats, la délégation canadienne de l'éducation a assisté à deux réunions de groupe.

M^{me} Arpi Hamalian a assisté à une table ronde sur l'Éducation pour tous et sur la reconnaissance, la validation et la certification des acquis et de l'expérience, convoquée par le directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation. Seize personnes y ont participé et ont convenu qu'un programme de recherche-action systématique devait être formulé et qu'un travail conceptuel dans ce domaine devait être fait.

M^{me} Kathleen Meagher a assisté au débat de spécialistes sur la Décennie de l'éducation pour le développement durable, organisé par les commissions nationales australienne et allemande pour l'UNESCO. Les spécialistes invités étaient des sous-directeurs généraux de l'éducation et des sciences naturelles ainsi que l'ancien président de l'Islande, le secrétaire général de la Commission nationale coréenne, le ministre suédois de l'Éducation et de la Science et le secrétaire d'État à l'Éducation de l'Allemagne. Les discussions ont porté sur l'importance d'une prise en charge mondiale de l'éducation pour le développement durable (EDD) et sur l'importance de l'alphabétisation, particulièrement l'alphabétisation des femmes, comme pierre angulaire du développement durable. On a souligné l'interdisciplinarité comme étant un facteur clé de succès. Le sous-directeur général de l'éducation a établi un lien entre l'EDD et l'EPT en

affirmant son soutien à la DEDD comme moyen de répondre à la question « L'éducation pour quoi? ». La présence des deux sous-directeurs généraux témoigne d'un solide soutien à cette décennie.

**Intervention de
M^{me} Mildred Dover,
ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
et
porte-parole principale pour l'éducation de la
délégation du Canada**

**33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO
Débats de la Commission II (éducation)
4-6 octobre 2005**

**Point 3.2 – Préparation du projet de Stratégie à moyen terme pour 2008-2013
(34 C/4)**

Madame la Présidente, chers ministres, distingués délégués et déléguées,

Merci encore une fois de permettre au Canada de contribuer à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, qui se veut le plan de travail des cinq prochaines années de l'UNESCO.

Le Canada recommande que la sauvegarde du droit à l'éducation et l'amélioration de la qualité de l'éducation soient des objectifs stratégiques clés du secteur de l'éducation de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO. Dans la mesure du possible, ces objectifs devraient être clairement associés à la Décennie de l'éducation pour le développement durable des Nations Unies et au mandat qu'a l'UNESCO de promouvoir une culture de la paix.

L'élaboration d'un plan stratégique solide pour les Nations Unies revêt une importance particulière dans la présente phase de transformation de cette organisation. La réforme doit nécessairement s'appuyer sur la réaffirmation des principes de base de l'UNESCO dans le contexte du développement humain durable.

Le plan stratégique de l'organisation doit continuer à comporter des indicateurs quantitatifs et à expliquer clairement les raisons qui sous-tendent le choix de ces indicateurs. La prochaine Stratégie à moyen terme doit également comporter des indicateurs qualitatifs et se concentrer sur des objectifs à long terme viables pour l'organisation dans son ensemble et ses programmes. Le Canada est un des nombreux pays à présenter, pour la Stratégie à moyen terme, un projet de résolution qui préconise cette approche, et nous espérons que cette Commission l'appuiera.

Le Canada exhorte l'UNESCO à clairement mettre en évidence ses liens étroits avec diverses initiatives internationales en éducation ainsi que ses partenariats clés au sein du système des Nations Unies. Le succès de ses programmes d'éducation dépendra de la coopération entre tous les partenaires pour démontrer que les principales initiatives internationales, tels les objectifs du Millénaire pour le développement, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie de l'éducation pour le développement durable des Nations Unies, sont étroitement reliées entre elles. Les possibilités d'échange entre les partenaires devraient être intégrées dans la Stratégie à moyen terme.

En raison de son mandat unique pour l'éducation, l'UNESCO a un rôle de premier plan à jouer dans le système des Nations Unies pour souligner l'importance des six objectifs de l'Éducation pour tous, y compris le développement de la petite enfance, l'éducation pour les jeunes et les adultes et la qualité de l'éducation. Il est nécessaire d'adopter une approche holistique mettant à contribution les divers secteurs de l'éducation pour faire en sorte que les principaux acteurs travaillent ensemble à la réalisation de l'Éducation pour tous. De plus, il faut continuer à faire ressortir l'importance de l'accès à l'éducation pour les groupes vulnérables, particulièrement les femmes et les filles.

L'organisation et ses instituts possèdent une expertise unique au chapitre de l'éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble. L'éducation pour la paix, les droits de la personne et le développement durable sont étroitement liés au mandat de l'UNESCO et sont au cœur des grands enjeux internationaux, telles la sécurité humaine, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement.

L'enseignement supérieur est un domaine crucial qui devrait être inclus dans tous les dossiers prioritaires de l'éducation. Son rôle dans l'élaboration de politiques et de programmes de recherche, la formation de leaders et d'enseignantes et enseignants, le partage de nouvelles connaissances et de pratiques novatrices, la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et la multiplication des possibilités de dialogue et de débat ne saurait être sous-estimé. La réorientation de la formation du personnel enseignant pour promouvoir l'inclusion et le développement durable doit servir de stratégie pour réaliser l'Éducation pour tous et l'éducation de qualité. L'UNESCO devrait souligner le rôle important des établissements postsecondaires dans le transfert et le partage des connaissances pour le développement durable.

L'éducation des adultes est elle aussi essentielle à la réalisation de l'ensemble des six objectifs de l'Éducation pour tous et à la qualité de l'éducation. Elle constitue un outil clé permettant d'arriver à des communautés alphabétisées, vouées à l'éducation pour tous, mais également durables et prêtes à défendre les valeurs universelles.

Des objectifs clairs pour chaque secteur de l'UNESCO, résumés dans un tableau exhaustif, tel celui du document 31 C/4, nous offriraient encore une fois un outil pour afficher une coopération et une perspective interdisciplinaires et pour y participer.

Merci Madame la Présidente.

**Intervention de
M^{me} Mildred Dover,
ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
et
porte-parole principale pour l'éducation de la
délégation du Canada**

**33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO
Débats de la Commission II (éducation)
4-6 octobre 2005**

**Point 3.1 – Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009
(34 C/5)**

Madame la Présidente, chers ministres, distingués délégués et déléguées,

Je suis très honorée de représenter le Canada et les ministres canadiens de l'Éducation, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à ces débats de la Commission II, et j'ai le plaisir de contribuer aux discussions sur la préparation du programme et du budget de l'UNESCO pour 2008-2009.

Je débiterai par quelques remarques générales puis parlerai plus précisément des trois priorités du grand programme I.

Premièrement, je me fais l'écho de ce que d'autres ont dit avant moi, notamment que les progrès de l'UNESCO au chapitre de la gestion fondée sur les résultats et de l'introduction d'indicateurs de rendement sont très encourageants. Pour améliorer encore davantage ces indicateurs, il importe d'expliquer clairement dans le document la raison de leur choix.

Une autre mesure favorisant leur amélioration serait l'élaboration d'indicateurs qualitatifs pour l'évaluation du rendement. Le Canada est d'avis que de telles mesures pour raffermir encore plus les principes de la gestion fondée sur les résultats contribueraient à prévenir les recoupements entre les divers organismes des Nations Unies.

Et à titre de dernière remarque générale, nous recommandons que les prochains programme et budget démontrent clairement les liens entre les trois priorités du grand programme I, soit l'Éducation pour tous, l'éducation de qualité et l'enseignement postprimaire. Plus précisément, il faut souligner les points communs entre l'EPT, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et l'éducation pour le développement durable – toutes des initiatives dirigées par l'UNESCO. De plus, le rôle vital des instituts de l'UNESCO en éducation doit être mis en valeur et intégré dans la structure générale du programme.

Maintenant, au sujet de l'Éducation pour tous, le Canada recommande à l'UNESCO de continuer à se concentrer sur une approche fondée sur le droit de tous à une éducation de base, suggère à l'organisation de se pencher sur l'importance pour les apprenantes et apprenants de l'application de contenus pertinents dans la réalisation et le maintien de l'alphabetisation et l'invite à étendre la portée de l'EPT à toutes les formes de connaissances, notamment le savoir traditionnel.

Le Canada encourage l'UNESCO à utiliser un langage uniforme lorsqu'elle traite des groupes marginalisés, de façon à démontrer clairement que l'Éducation pour tous vise tous les enfants et tous les adultes.

Nous recommandons de prêter une plus grande attention au processus de reconnaissance des acquis et au concept de l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO doit préciser clairement le rôle de tous les pays pour appuyer l'éducation des adultes dans le contexte de l'Éducation pour tous et de l'éducation pour le développement durable. La Semaine internationale des apprenants adultes est un important outil de promotion du droit à l'accès à l'éducation des adultes, de l'éducation pour le développement durable et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation.

Étant donné le rôle essentiel de l'éducation des adultes dans le développement durable, le Canada encourage l'UNESCO à tenir compte des ressources requises pour l'organisation de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) et à veiller à ce que l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation ait le soutien voulu pour planifier cette conférence internationale ainsi que les conférences préparatoires régionales. Le Canada a présenté un projet de résolution à cet effet et nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.

Pour ce qui est de l'éducation de qualité, le Canada encourage une plus grande coopération entre l'UNESCO et le Bureau international de l'éducation afin d'offrir une approche davantage intégrée pour l'élaboration et la réforme des programmes d'études. Pour l'élaboration d'indicateurs sur les programmes d'études et l'enseignement, il importe également de tenir compte d'approches pédagogiques et de méthodologies d'enseignement novatrices, et ce, au primaire comme au secondaire.

Le Canada souligne lui aussi l'importance de l'éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble et est favorable à un rôle accru du réseau du Système des écoles associées dans l'atteinte de cet objectif. L'éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble est une arène clé dans laquelle l'UNESCO se spécialise, et nous souhaitons souligner la nécessité d'un environnement d'apprentissage sécuritaire et durable dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement. La Décennie de l'éducation pour le développement durable doit être vue comme un véhicule clé de promotion de l'éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble.

Enfin, j'aimerais parler de la priorité qu'est l'enseignement postsecondaire. Le Canada met plus fortement l'accent sur l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la formation du personnel enseignant. L'enseignement supérieur et la formation du personnel enseignant sont essentiels à la réalisation de l'ensemble des six objectifs de Dakar. De plus, la formation du personnel enseignant ne doit pas se limiter à la formation formelle mais doit aussi englober les outils formels et informels de formation du personnel enseignant pour lui permettre d'offrir à son

tour une éducation de base de masse. Nous le savons, la formation des éducatrices et éducateurs qui travailleront auprès d'adultes est essentielle à la promotion de l'alphabétisation, de l'apprentissage continu et du développement durable. Souvent, les universités et les collèges jouent un rôle de premier plan dans la prestation des programmes d'alphabétisation au sein des collectivités.

Les établissements d'enseignement supérieur contribuent de manière différente au développement communautaire et économique. En proposant une perspective plus large sur l'éducation et les échanges internationaux, l'UNESCO est bien placée pour veiller à ce que l'éducation ne soit pas subordonnée aux impératifs économiques.

Enfin, nous suggérons que le terme « développement », dans le contexte de l'enseignement supérieur, soit adapté, tant au chapitre de son libellé que du concept, pour désigner le « développement humain durable », conformément à la Décennie de l'éducation pour le développement durable. Dans la même veine, la formation technique et professionnelle ainsi que la formation en sciences doivent non seulement répondre aux besoins du monde du travail mais doivent également tenir compte des besoins sociaux et environnementaux de la collectivité et, d'ailleurs, refléter les exigences plus générales de la société.

Merci Madame la Présidente.

**Intervention de
M^{me} Mildred Dover,
ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
et
porte-parole principale pour l'éducation de la
délégation du Canada**

**33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO
Débats de la Commission II (éducation)
4-6 octobre 2005**

Point 8.1 – Projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport

Merci Madame la Présidente.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de parler à la Commission du problème de dopage dans le sport. Il y a deux ans, à la 32^e session de la Conférence générale, les États membres ont décidé de réglementer la lutte contre le dopage dans le sport par l'entremise d'une convention internationale.

On reconnaissait alors, comme aujourd'hui, que la pratique de plus en plus courante du dopage dans le sport représentait une menace imminente pour l'intégrité même du sport; se doper, c'est tricher et, de ce fait, c'est dénaturer le sport. En plus de violer les valeurs fondamentales de l'esprit sportif, le dopage présente un risque sanitaire et médical réel.

Le 5 mars 2003, à la deuxième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, les gouvernements et le Mouvement olympique ont convenu à l'unanimité d'adopter le Code mondial antidopage comme base de la lutte contre le dopage dans le sport. Ce code offre un cadre pour l'harmonisation des politiques et des pratiques antidopages dans le monde.

Grâce à un engagement formidable du directeur général de l'UNESCO, du Secrétariat de l'UNESCO, de l'Agence mondiale antidopage, du Conseil de l'Europe, de spécialistes de plusieurs États membres et d'autres personnes ayant participé aux réunions du groupe intergouvernemental et du groupe de rédaction, la version définitive du projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport a vu le jour.

Le Canada appuie également la proposition de l'Australie qui, selon nous, répond efficacement à la question non réglée du financement. Nous espérons que cette proposition suscitera le soutien de tous les États membres. Notre délégation n'appuie pas l'ajout du mot « international » à l'article 29 car, selon nous, il limiterait la participation des organisations non gouvernementales intéressées.

Aujourd'hui, les États membres ont la possibilité de se joindre au Mouvement olympique en reconnaissant juridiquement les principes du code comme base de la lutte contre le dopage dans le sport et en appuyant le travail de l'Agence mondiale antidopage.

Cette convention est essentielle à la participation de tous les pays et à l'harmonisation des politiques et des pratiques dans la lutte contre le dopage dans le sport. Elle est également essentielle si l'on veut faire en sorte que la pratique des sports soit à l'avenir une expérience sécuritaire et enrichissante pour les jeunes du monde entier. L'appui à une telle convention est également approprié puisque 2005 est l'Année internationale du sport et de l'éducation physique des Nations Unies.

Le Canada exhorte les autres États membres à adopter et à ratifier, avant les Jeux olympiques d'hiver 2006 de Turin, la convention proposée, conformément à l'objectif ciblé dans le Code mondial antidopage et la Déclaration de Copenhague.

**Intervention de
M^{me} Mildred Dover,
ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
et
porte-parole principale pour l'éducation de la
délégation du Canada**

**33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO
Débats de la Commission II (éducation)
4-6 octobre 2005**

**Point 5.8 – Coopération entre l'UNESCO et l'OCDE pour l'élaboration de
lignes directrices sur « La qualité dans l'enseignement supérieur
transnational »**

**Point 5.23 – Rapport préliminaire sur l'opportunité et la portée d'une Charte
internationale des jeux et sports traditionnels**

Madame la Présidente, chers ministres, distingués délégués et déléguées,

Le Canada se prononcera sur les points 5.8 et 5.23. Au sujet du point 5.8, c'est avec intérêt que j'ai lu les *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transnational*. Le Canada est heureux de signaler l'excellente coopération entre l'OCDE et l'UNESCO pour l'ébauche de ce document.

Les ministères de l'Éducation des provinces et territoires du Canada, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), ont suivi de près les travaux des réunions de rédaction et remercient tous ceux et celles qui y ont participé. Nous sommes conscients du temps et des efforts investis dans la préparation de ces lignes directrices par les diverses parties intéressées et par le personnel de l'UNESCO et de l'OCDE.

Il importe de concilier les facteurs économiques mis en lumière par les organisations commerciales et la contribution de l'enseignement supérieur au bien collectif. Tout en reconnaissant les liens entre l'éducation et la croissance économique et en proposant une perspective élargie sur l'éducation et les échanges internationaux, l'UNESCO est bien placée pour veiller à ce que l'éducation ne soit pas subordonnée aux impératifs économiques. La tâche consiste à mettre en lumière les résultats positifs de l'éducation pour les sociétés.

Au Canada, les ministères de l'Éducation ont mis en place des commissions et des conseils d'évaluation de la qualité. De plus, divers mécanismes d'assurance de la qualité font, depuis un

certain temps déjà, partie intégrante des cadres stratégiques des collèges et des universités. Ces instruments ont été mis sur pied pour garantir la qualité des programmes des établissements d'enseignement postsecondaire qui offrent leurs services au Canada ou à l'étranger. Dans la mesure du possible, ces organismes contrôlent également les fournisseurs étrangers qui souhaitent offrir leurs services au Canada.

Nous croyons que ces lignes directrices internationales seront très utiles pour les personnes qui souhaitent s'inscrire à des programmes d'études offerts dans d'autres pays ou donnés à distance. Les usines à diplômes existent, et nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger notre population étudiante.

Le Canada appuie la résolution amendée, proposée par le Brésil.

Pour terminer au sujet du point 5.8, nous avons remarqué des écarts entre la version originale et sa traduction française. Nous demandons au directeur général de veiller à ce que toutes les versions soient conformes à l'original.

Pour ce qui est du point 5.23 sur le projet de Charte internationale des jeux et sports traditionnels, le Canada croit qu'il ne faut pas affecter les ressources déjà limitées de l'éducation de l'UNESCO à la réalisation d'un tel instrument, bien que cette question soit importante. Nous appuyons la proposition formulée par les États-Unis.

Merci Madame la Présidente.

Message du CANADA sur l'Éducation pour tous

**prononcé par M^{me} Mildred Dover,
ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
et
porte-parole principale pour l'éducation de la
délégation du Canada**

33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO

J'ai l'honneur de prononcer ce message au nom de mes collègues, les ministres de l'Éducation au Canada, au sujet de leur engagement à l'égard de l'Éducation pour tous.

Au Canada, cet engagement englobe la qualité et l'inclusion. En tant que ministres, nous continuons à appuyer la coopération dans les dossiers liés à la qualité de l'éducation ainsi que l'élaboration d'indicateurs de l'éducation.

Un autre principe essentiel de l'éducation pour tous dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada est celui de l'inclusion – la notion que tous ont droit à un accès équitable à l'éducation, à la réussite et à la poursuite de l'excellence dans leurs études.

Nos systèmes scolaires déploient tous les efforts possibles pour répondre aux besoins changeants de chacun, notamment des personnes défavorisées et à risque. Ainsi, en 2001, mon ministère a diffusé une directive sur l'éducation de l'enfance en difficulté, qui témoigne d'un engagement à offrir un continuum de services de soutien fondés sur la philosophie des pratiques inclusives. D'autres exemples similaires existent partout au Canada.

En plus d'être prioritaires dans chaque province et territoire, les objectifs que sont la qualité et l'inclusion ont également été reconnus par l'ensemble des ministres de l'Éducation par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], l'organisation que je représente ici à la Conférence générale. À titre d'exemple, le CMEC a déclaré en septembre 2004 que l'éducation des Autochtones était une question prioritaire méritant des activités ciblées. Dans un communiqué diffusé en mars 2005, les ministres de l'Éducation ont déclaré que les provinces et territoires travailleraient ensemble, de concert avec les représentantes et représentants autochtones et le gouvernement fédéral, sur l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan d'action ciblera entre autres objectifs le partage des pratiques exemplaires pour l'éducation des Autochtones, y compris pour l'éducation et le recrutement du personnel enseignant, ainsi que l'élaboration et la mise en commun d'indicateurs précis sur le rendement scolaire. Cette information servira à définir les mesures à prendre pour améliorer les résultats d'apprentissage des Autochtones.

L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans les démocraties, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'assurance d'un avenir prometteur pour tous. Grâce à la reconnaissance et à la participation des étudiantes et étudiants, des parents et des collectivités comme partenaires de l'éducation, nous offrons une meilleure éducation et une démocratie plus vigoureuse. Par l'universalité de l'éducation, nous pouvons améliorer l'inclusion sociale et économique.

La réussite de tous les apprenants et apprenantes doit guider nos politiques à chaque échelon de l'apprentissage.

**Conférence générale**33^e session
Commission II

Paris 2005

General Conference33rd session
Commission II**Conferencia General**33^a reunión
Comisión II**Генеральная конференция**33-я сессия
Комиссия II**المؤتمر العام**الدورة الثالثة والثلاثون
اللجنة الثانية**大会**第三十三届会议
第 II 委员会

com II

33 C/COM.II/DR.1*
(COM II)
3 October 2005
Original: EnglishPoint 3.1 à l'ordre du jour provisoire**PROJET DE RÉOLUTION**

Présenté par le CANADA

Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5)

La Conférence générale,

Réaffirmant l'importance stratégique de l'éducation des adultes,

Notant que CONFINTEA VI (2009) offre une occasion unique de procéder à un examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2004-2013) et qu'elle représente aussi une occasion de promouvoir et réaffirmer l'appui aux objectifs de l'Éducation pour tous relatifs à l'alphabétisation et à l'acquisition des compétences de la vie courante par les jeunes et les adultes (objectifs 3 et 4 de Dakar),

Consciente de l'importance d'une planification précoce, par l'UNESCO et ses États membres, pour le succès de CONFINTEA VI et considérant que les réunions préparatoires de cette conférence pourraient commencer dès 2007,

Recommande que CONFINTEA VI se tienne en 2009 comme prévu;

Recommande en outre que les réunions préparatoires de CONFINTEA VI aient lieu au plus tard en 2008, en collaboration avec les États membres et des ONG représentant la société civile dans ces domaines.

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 3 octobre 2005.

Projet de rapport de la table ronde ministérielle sur l'Éducation pour tous
33^e session de la Conférence générale
7 et 8 octobre 2005

M. Matsuura, directeur général de l'UNESCO, a ouvert la session, à laquelle 90 ministres de l'Éducation ont assisté. Il a souligné l'importance du document final publié en septembre aux Nations Unies, qui place « l'éducation en général, et l'EPT en particulier, au cœur des actions menées en vue du développement humain durable et du programme défini par les Objectifs du Millénaire pour le développement ». Il a insisté sur l'importance pour le succès de l'EPT de partenariats et de plans bien pensés et a mis l'accent sur la nouvelle Initiative pour l'alphabétisation de l'UNESCO : savoir pour pouvoir (LIFE).

Les objectifs de la réunion étaient les suivants.

- Recenser et évaluer les réformes, stratégies et innovations qui se sont révélées concluantes pour l'EPT et aborder les principaux problèmes qui restent posés.
- Échanger des idées sur la façon d'accentuer la mobilisation des ressources nationales en faveur de l'éducation et examiner les moyens d'affecter à l'EPT les nouveaux engagements au titre de l'aide au développement.
- Procéder à une analyse et tirer les leçons de l'expérience des partenariats conclus en matière d'EPT entre les acteurs publics et non publics, en formulant des recommandations concrètes visant à renforcer la coopération et à améliorer la coordination.
- Obtenir des informations et des avis critiques sur la stratégie de l'UNESCO et le Plan d'action conjoint pour parvenir à l'EPT ainsi que sur la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013.
- Obtenir un large accord sur les stratégies devant être adoptées par les gouvernements, les institutions, les organisations de la société civile et le secteur privé.

La table ronde a porté sur quatre facettes clés de l'EPT : cinq ans après Dakar, aperçu des progrès accomplis et des principales difficultés rencontrées; mobilisation des ressources et efficacité de l'aide attribuée; partenariats pour l'EPT au niveau des pays; et rôle et stratégie de l'UNESCO pour la coordination des efforts appuyant l'EPT à l'échelle internationale.

Les présidents de chacune des quatre séances provenaient de l'Inde, du Danemark, de l'Égypte et de l'Argentine. Les orateurs principaux étaient M. Nicholas Burnett, directeur du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, M. Kiyotaka Akasaka, secrétaire général adjoint de l'OCDE, M. Kailash Satyarthi, président de la Campagne mondiale pour l'éducation, M. Richard Samans, directeur général du Forum économique mondial, et M. Peter Smith, sous-directeur général pour l'éducation de l'UNESCO.

M. Nicholas Burnett a souligné l'importance de l'alphabétisation pour la réalisation de tous les objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que pour le développement durable. Il a mis l'accent sur tous les objectifs de l'EPT, y compris l'éducation de la petite enfance, l'éducation des adultes et la qualité de l'éducation. Il a également insisté sur

l'importance de l'éducation secondaire et sur le rôle clé du personnel enseignant. Le prochain *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* porte sur l'alphabétisation, et M. Burnett a formulé une approche à trois volets pour l'alphabétisation : une éducation de base universelle de qualité pour les filles et les garçons; l'éducation des adultes; et des milieux alphabétisés. Selon lui, il est prioritaire de cibler tous les objectifs de l'EPT en plus de l'éducation postsecondaire et des milieux alphabétisés.

Les intervenantes et intervenants étaient les ministres de l'Éducation d'Oman, du Kenya, des États-Unis, du Mozambique, du Chili, du Bangladesh, du Pakistan, de la Colombie, de l'Azerbaïdjan, du Nigeria, de la Norvège et de la Malaisie. M^{me} Margaret Spelling, secrétaire d'État américaine pour l'éducation, a souligné qu'une alphabétisation accrue à l'échelle mondiale était essentielle à l'EPT. Elle a également insisté sur l'importance d'enseigner aux femmes à lire et de voir à ce que les femmes soient formées par d'autres femmes. Les parents doivent comprendre la pertinence de l'éducation et l'utilité de l'apprentissage, sans quoi les enfants ne resteront pas à l'école. M^{me} Spelling a parlé du désespoir, de l'écart croissant entre les nantis et les démunis et de l'héritage légué par la ségrégation dans son pays. Elle a fait l'éloge de la *No Child Left Behind Act* (la loi aucun enfant laissé pour compte) et a exhorté les pays à adopter des méthodes de contrôle et d'évaluation en éducation. D'autres intervenants se sont joints à elle pour demander une meilleure reconnaissance du personnel enseignant et ont souligné l'importance du rôle que joue la formation du personnel enseignant dans la qualité de l'éducation ainsi que l'importance des partenariats pour la réalisation de l'EPT.

M. Peter Smith, sous-directeur général pour l'éducation, a parlé de la nécessité d'une coopération plus efficace et d'une meilleure utilisation des ressources. Il a également insisté sur l'importance d'harmoniser avant tout la coopération entre les organisations de la famille onusienne. Il a souligné la nécessité de définir clairement les objectifs de base de l'UNESCO en prévision de la prochaine réunion de haut niveau sur l'EPT à Beijing. M. Smith a mis en lumière l'importance de l'ensemble des priorités de l'EPT et de la formation du personnel enseignant pour réaliser l'EPT et le développement humain durable. Il a conclu en disant que tout ce que nous faisons vise l'EPT.

Interventions du Canada

M^{me} Mildred Dover, ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard et porte-parole principale de la délégation de l'éducation, a représenté le Canada à la table ronde. Le communiqué de la table ronde a fait l'objet de discussions à la fin de la seconde journée de la réunion, et le Canada est intervenu deux fois sur cette question. Les deux changements suggérés ont été bien accueillis par le directeur général et ont été adoptés.

La première recommandation était de modifier le libellé du texte pour qu'il convienne davantage aux États fédérés. Le texte du paragraphe 13. (a) se lit maintenant comme suit : « [...] de manière que ces processus, de la planification à l'évaluation, soient déterminés par les priorités fixées par les **autorités compétentes dans chaque pays** et pleinement intégrés dans les cadres nationaux et internationaux de développement ».

Le second changement consistait à souligner l'importance de l'enseignement supérieur, notamment de la formation du personnel enseignant. L'ajout du paragraphe 14. (a) (vii) suivant a été approuvé : « **Mettre l'accent sur le rôle essentiel de l'enseignement supérieur, en particulier dans le domaine de la formation des enseignants, dans la réalisation des six objectifs de l'EPT** ». On a ensuite modifié ce nouveau paragraphe pour reconnaître que les enseignantes et enseignants devaient bénéficier d'un statut et de conditions améliorés.

Le communiqué définitif (ci-joint en anglais seulement) résume les engagements concertés des ministres de l'Éducation et leurs attentes à l'égard de l'UNESCO.

Communiqué
of the Ministerial Round Table on EFA
7-8 October 2005
on the occasion of the 33rd Session of the General
Conference of UNESCO
UNESCO, Paris

1. We, the Ministers responsible for Education and for Development Cooperation respectively, meeting in Paris at the invitation of UNESCO on 7 and 8 October 2005;
2. Reaffirming education as a fundamental human right and our collective commitment to achieving the EFA goals of the Dakar *Framework for Action* and the Millennium Development Goals;
3. Convinced that education is an essential condition for equitable and sustainable social and economic development;
4. Noting with alarm the effects of poverty, hunger, conflict, instability, HIV and AIDS, maternal mortality and morbidity, illiteracy, teacher migration and natural disasters (such as earthquakes, hurricanes and tsunamis) on the chance to learn for millions of children, young people and adults, and the consequent stagnation of progress towards or retrogression from EFA goals;
5. Recognising that educational reforms necessary for the achievement of EFA and the MDGs can only be accomplished through larger, global reforms aimed at security, peace and democracy;
6. Encouraged that this meeting is an expression of strong political will on the part of all participating countries to invest in the education of all persons – men, women and children alike;
7. Expressing concern that there continues to be a substantial shortfall in ODA in relation to the agreements of the Monterrey Consensus, which has impeded the implementation of EFA and the MDGs by the resource-poor countries;
8. Welcoming the new commitments in 2005 of the donor community to increase development aid by \$50 billion annually by 2010 and the decision at the 2005 G8 Summit held in Gleneagles, UK to increase and accelerate debt relief, and the resolve of the 2005 World Summit of September 2005 to promote and support the EFA agenda as an integral part of renewed international development efforts;
9. Encouraging the development of innovative financing mechanisms, including debt swaps for education and the International Finance Facility (IFF);

10. Welcoming the expanded and strengthened partnerships in EFA, in particular the success of the EFA convening partners (UNESCO, UNICEF, World Bank, UNDP and UNFPA) in widening the partnership circle to include a range of bilateral donor and civil society partners;
11. Welcoming also the notable progress towards the 2015 EFA targets evident in many countries, such as the sharp increases in primary school enrolment in sub-Saharan Africa and South Asia;
12. Recognising the urgent need to further expand education at the secondary and tertiary levels and improve its quality, in order to satisfy growing demand and meet the needs of competitive economies;
13. We agree together on the principles of:
 - a) National ownership, clearly formulated in Poverty Reduction Strategies and education sector plans, by which EFA processes from planning to evaluation are driven by priorities established by the competent authorities in each country, and fully integrated into national and international development frameworks;
 - b) Transparent and inclusive partnerships, in which all the stakeholders of EFA participate in the planning, decision-making, implementation, monitoring and evaluation of EFA, as appropriate;
 - c) International cooperation, as manifested in the improved working practices, both technical and financial and in partnerships such as the EFA Fast Track Initiative, the UN Girls' Education Initiative and other flagship programmes, and the Global Campaign for Education;
 - d) Evidence-based policy-making, by which the lessons of good practice and of research inspire national policies on EFA and international action in support of countries;
 - e) Attention to disadvantaged groups, found in every country of the world and for whom focused learning opportunities, which are often alternative or non-formal in character, must be designed and implemented;
 - f) UNESCO's central role in championing, promoting and coordinating EFA;
14. We commit ourselves to:
 - a) Continue to promote the EFA agenda in its broadest conception and at all levels, and in that perspective to:
 - i. Ensure that all school age children enrol, remain and complete the desired level

- of education;
- ii. Invest in the quality of basic education, convinced that children and adults will only enjoy genuine life chances through a quality education;
 - iii. Remove obstacles and strengthen efforts to ensure without delay equal access to school and learning opportunities for girls and women, recognising that we have missed the first EFA target, also an MDG, of achieving gender parity in primary and secondary education by 2005;
 - iv. Give greater emphasis to policies and funding for adult literacy, given the continuing high numbers of non-literate adults and the extremely low average percentage of national education budgets allocated to adult literacy, and to promote the maintenance of literacy competencies through fostering dynamic literate environments;
 - v. Work to increase the opportunities for early childhood care and education, acknowledging its critical impact on child development and subsequent primary school performance;
 - vi. Develop close linkages between basic education and technical and vocational education, thus promoting livelihood opportunities and lifelong learning for economic development;
 - vii. Emphasise the role of higher education, particularly in the field of teacher education, as essential to achieving all six EFA goals, and recognise the need for teachers to enjoy improved status and conditions;
- b) Pursue reform and good governance in our educational systems as an ongoing and dynamic process, aiming for best practice and based on constant efforts to improve performance;
 - c) Strengthen partnerships and a partnership culture at national level by increasing dialogue among EFA stakeholders, particularly with civil society and the private sector, and to explore creatively new dimensions of such partnerships;
 - d) Continue to provide the national leadership necessary to work effectively with the UN Country Teams, donor clusters, civil society networks and private sector partners for more inclusive and sustainable quality Education for All;
 - e) Give the necessary support to UNESCO in order to strengthen its coordinating role in EFA at international level, and its strategic and supportive role at regional and national levels;

- f) Intensify efforts in resource mobilisation for education, including the promotion of innovative mechanisms to direct these resources, for instance to the development of the educational capital of communities;
 - i. In developing countries, by increasing, as soon as possible, the proportion of national budgets allocated to education, and, as adequate funding becomes available, beginning to abolish user fees and other charges in primary education;
 - ii. In bilateral and multilateral funding agencies, by channelling a greater volume of current and future ODA to education than hitherto;
 - iii. Through the Fast Track Initiative, by expanding its role as one mechanism in mobilising funds for EFA and in addressing the EFA goals and priorities articulated in a country-led process;
- g) Use aid to EFA more effectively:
 - i. By implementing in the field of EFA the principles of aid effectiveness and donor harmonisation enshrined in the Paris Declaration, exploring specifically the FTI as a mechanism in this regard;
 - ii. By working towards more predictable, long-term and sustained funding, using 2015 as a planning horizon and recognising that the development of educational systems is a long-term process;
- h) Strengthen our collective and individual capacity and accountability for progress in EFA by undertaking peer assessments and promoting mutual learning among countries;
- i) Underline that only intensified efforts will break through barriers to EFA in certain regions of the world, such as sub-Saharan Africa, the Arab States and South Asia, and in other least-developed countries;

15. We call on UNESCO to:

- a) Further develop and implement the Joint Action Plan in close consultation with key EFA partner agencies, with the purposes of improving coordination, coherence of policies, convergence of strategies, complementary action, and country-level results, and with a focus on supporting resource mobilisation, aid effectiveness, capacity-building, communication and mutual accountability;
- b) Advise and assist Member States in developing and implementing their education policies in order to fulfil the EFA goals;

- c) Ensure better coordination mechanisms at the country level;
- d) Support capacity-building for EFA particularly in planning, implementing, monitoring and evaluation, including through support for exchange of experience and peer learning;
- e) Act as a clearing house for the gathering and exchange of information, and provide support for documenting good practice;
- f) Further increase the coherence in its coordinating role in the three UNESCO initiatives in EFA – LIFE (Literacy Initiative for Empowerment), TTISSA (Teacher Training in sub-Saharan Africa), EDUCAIDS (Global Initiative for Education and HIV/AIDS) – the UN Literacy Decade and the UN Decade of Education for Sustainable Development;
- g) Continue the reform process that provides for a flexible and efficient organisation able to meet the demands placed on it in order to enhance leadership in the area of education;
- h) Strengthen and align the capacities of UNESCO and its institutes with the lead role in the EFA process;
- i) Build on the evidence provided by the EFA Global Monitoring Report to inform programmes and activities, including policy advice to Member States;
- j) Use the forthcoming E-9 meeting in Mexico in 2006 as a key opportunity for building broader South-South cooperation;
- k) Use the next High-Level Group meeting in Beijing in November 2005 to generate renewed political momentum and stronger leadership at national levels, and more ODA flow for EFA;
- l) And, we invite the Director-General to report on the results of his efforts to the 34th Session of the General Conference.